



- AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11
- AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
- AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési.

R2

Personnes responsables de l'exécution du travail:	RAPPORT n°: 1017335700
Nom, Prénom: N. GUARACINO	Membre n°: Quittance n°:
N° de TVA:	Installation: Nom: M. GUARRACINO
ou n° de la carte d'identité:	Adresse: 18 rue des Semis
Distributeur: AIES	5070 Vechin
Compteur: n°: index:	Date de visite: 25/03/2004
Type de comptage: <input type="checkbox"/> jour - <input type="checkbox"/> bihoraire - <input type="checkbox"/> nuit -	Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
	Nom, Prénom: Galem
	Adresse:
	Demandeur:

Type de visite:  270  271  276 RGIE Nature de l'installation:  Nouvelle  Extension  Modifi.  Existante  Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du:  RGIE: art.  86  87  88  95  RGPT  R.T.  de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 230/400 V, AC, Protection branchement:  A Type: N.P.

Description du branchement: Type câble: Section: x mm²

Alimentation tableau principal: x mm² Nbre de tableaux: Nombre de circuits terminaux: 18

Type de prise de terre: boucle Résistance de dispersion: 1,2 Ohms Isolement général: M Ohms

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION**

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

Un schéma		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

NEANT

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 25/03/2009 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:  
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.  
 L'INSTALLATION - ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)**

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

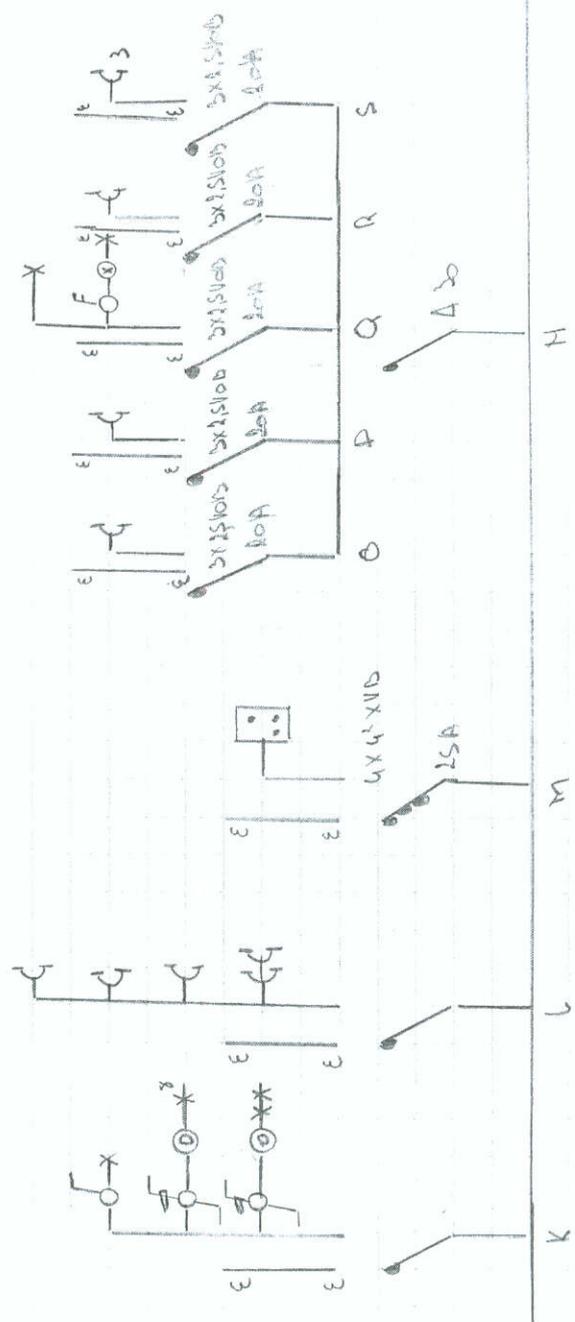
Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service

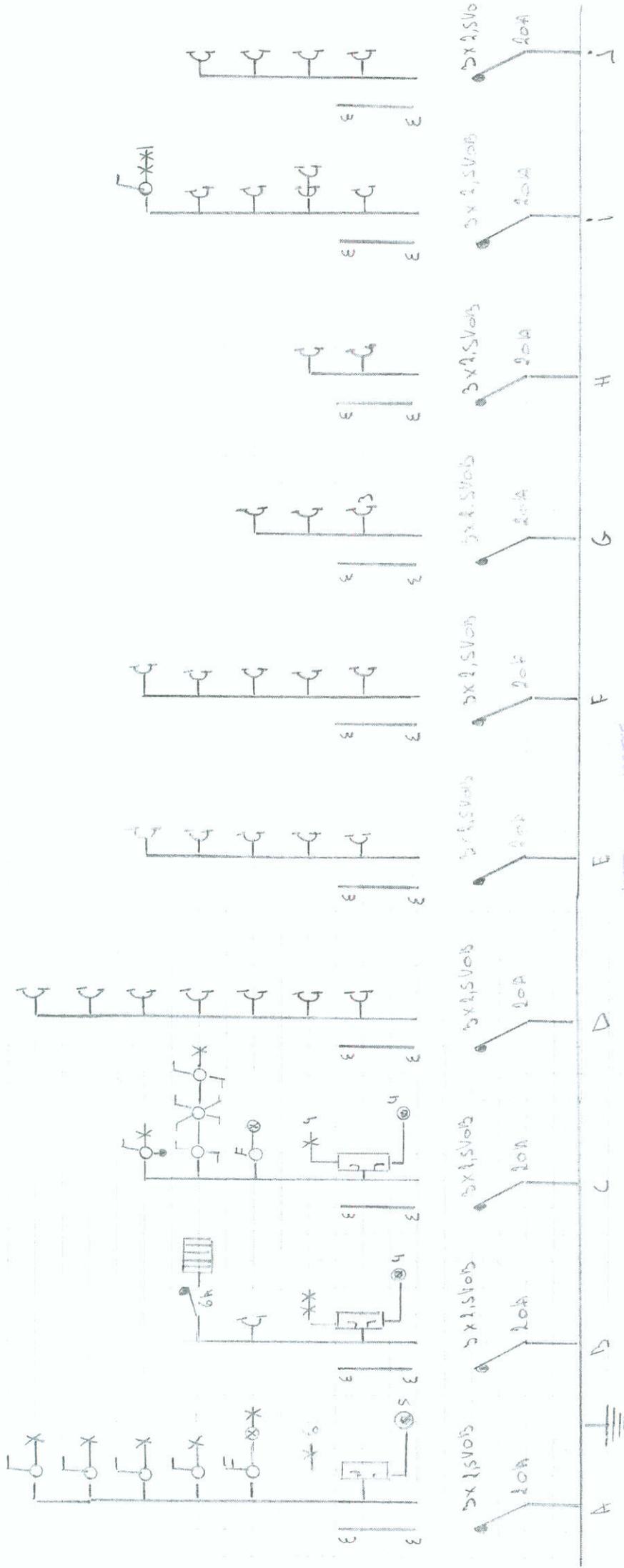
Annexes: 4  
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général  
 Nom, N° Agent, Signature

AIB-VINÇOTTE  
 PAWLIK M.  
 Inspecteur  
 n° 1733



2015  
 2/4  
 Inspecteur  
 n° 1233



SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE

AIR-VINCOTE  
 VINÇOTE  
 PAWLIK II  
 Inspecteur  
 n° 1733  
 11/4 25/03/2004

SIGNATURE DE

CADJN = 2000/10/18 240A  
 A 2000